



---

77<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale

Point 60 de l'ordre du jour  
Exercice du droit de veto : La situation au Moyen-Orient  
Use of the veto: The situation in the Middle East

New York, le 19 juillet 2023

Déclaration lue par S.E. Pascale Baeriswyl, Représentante permanente de la Suisse

---

Monsieur le Président,

Nous vous remercions de l'organisation de ce débat qui renforce la transparence et la responsabilité du Conseil de sécurité envers l'Assemblée générale. Nous saluons la transmission d'un rapport spécial du Conseil de sécurité sur l'exercice du droit de veto à cet égard. Elue par cette Assemblée pour siéger au Conseil de sécurité pour la première fois de son histoire, la Suisse s'engage de longue date pour une amélioration des méthodes de travail du Conseil, en faveur de la responsabilité, de la transparence et de la cohérence.

Nous regrettons cependant que, pour la deuxième fois depuis l'adoption de la résolution 76/262 l'année dernière, ce débat porte sur la question de l'aide humanitaire transfrontalière en Syrie. Alors que les besoins humanitaires sont plus importants que jamais, des millions de personnes dans le nord-ouest de la Syrie sont plongées dans l'incertitude par l'impasse actuelle. La communauté internationale se doit de trouver une solution pour répondre aux besoins de cette population.

Monsieur le Président,

En tant que co-rédacteurs sur le dossier humanitaire syrien depuis le début de l'année, le Brésil et la Suisse ont échangé avec tous les membres du Conseil, les pays de la région, des membres de cette Assemblée ainsi qu'avec les acteurs humanitaires. Nous nous sommes engagés de manière inclusive, constructive et de bonne foi et nous n'avons pas ménagé nos efforts, quels qu'ils soient, pour prendre en compte leurs différentes préoccupations et parvenir à un consensus sur le projet de résolution qui fait l'objet du présent débat. Nous étions guidés par un seul objectif : faire en sorte que les personnes dans le besoin continuent de recevoir l'aide humanitaire dont elles dépendent au quotidien, dans les circonstances les plus difficiles. Nous étions également guidés par les besoins opérationnels des acteurs humanitaires, afin de maintenir un accès rapide et sans entrave.

Nous remercions tous les membres du Conseil qui ont soutenu cette approche qui rejette toute politisation de l'aide humanitaire. En particulier, les dix membres élus ont fait preuve d'unité et n'ont pas ménagé leurs efforts dans la recherche de compromis.

Le projet de résolution issu de ces efforts était un compromis acceptable pour la grande majorité des membres du Conseil de sécurité. Tous les acteurs humanitaires, y compris le Secrétaire général, ont souligné qu'une durée de mandat de douze mois offrirait aux acteurs

humanitaires la prévisibilité nécessaire à la planification de leurs opérations. Bien que nous ayons entendu et soutenu leur appel, nous avons fait un autre compromis pour une extension de neuf mois afin de trouver un terrain d'entente. Ce délai aurait permis de surmonter les durs mois d'hiver. Ce texte de compromis n'a cependant pas été adopté en raison d'un vote négatif d'un membre permanent. Ainsi, ce veto a permis à un seul membre du Conseil de sécurité de mettre en cause la prolongation du mécanisme d'aide transfrontalière, dont l'objectif est purement humanitaire. Par principe, la Suisse n'est pas favorable à l'usage du veto. Même pour ceux qui ne partagent pas cette position, il est difficile de réconcilier cet usage du veto avec la responsabilité que nous partageons tous en ayant souscrit aux principes et valeurs de la Charte des Nations Unies.

Depuis 2014, le Conseil de sécurité a autorisé cet accès humanitaire aux populations dans le besoin au nord-ouest de la Syrie. Nous avons une responsabilité collective envers elles. Nous avons pris note de la note verbale de la mission permanente de la République arabe syrienne du 13 juillet, annonçant la décision d'ouvrir le poste frontière de Bab al-Hawa aux Nations unies. Nous avons également pris connaissance du fait que cette décision peut servir de base à l'ONU pour mener de manière légale des opérations humanitaires transfrontalières à travers Bab al-Hawa. La formulation de la note verbale soulève toutefois des questions au regard du droit international humanitaire. Les Nations Unies et leurs partenaires doivent pouvoir continuer à apporter une assistance aux personnes dans le besoin conformément au droit international humanitaire et aux principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. Nous rappelons qu'autoriser et faciliter le passage rapide et sans entrave de l'aide humanitaire pour les civils dans le besoin est une obligation en vertu du droit international humanitaire.

La Suisse reste donc engagée avec toutes les parties prenantes dans la recherche d'une solution qui permette la continuation de l'aide transfrontalière de l'ONU qui apporte de l'assistance aux plus vulnérables, y compris des services de protection. Actuellement, des millions de personnes en dépendent au nord-ouest de la Syrie. Suite à l'expiration de l'autorisation par le Conseil de sécurité, l'incertitude dans laquelle vivent ces personnes est grande. Il est donc crucial que nous continuions de faire tout notre possible afin d'assurer que l'aide continue à parvenir aux personnes dans le besoin, sans discrimination et aussi longtemps que nécessaire. Nous saluons que ce débat donne l'occasion aux Etats membres de l'Assemblée générale de renforcer l'appel à la recherche de consensus et de solutions pour répondre à l'impératif humanitaire.

Je vous remercie.

Mr President,

We thank you for organising this debate, which reinforces the transparency and accountability of the Security Council to the General Assembly. We welcome the transmission of a special report by the Security Council on the exercise of the veto in this regard. Elected by this Assembly to sit on the Security Council for the first time in its history, Switzerland has long been committed to improving the Council's working methods, in favour of accountability, transparency and coherence.

We regret, however, that for the second time since the adoption of resolution 76/262 last year, this debate is held on the issue of cross-border humanitarian aid in Syria. At a time when humanitarian needs are greater than ever, millions of people in north-west Syria are plunged into uncertainty by the current impasse. The international community must find a solution to meet the needs of these people.

Mr President,

As co-penholders of the Syrian humanitarian file since the beginning of the year, Brazil and Switzerland have been in contact with all the members of the Council, the countries of the region, the members of this Assembly and humanitarian actors. We engaged inclusively, constructively and in good faith, and spared no efforts to accommodate their different concerns and reach a consensus on the draft resolution that is the subject of this debate. We were guided by a single objective: to ensure that people in need continue to receive the humanitarian aid they depend on every day, in the most difficult of circumstances. We were also guided by the operational needs of humanitarian actors to maintain rapid and unhindered access.

We thank all the members of the Council who supported this approach, which rejects any politicisation of humanitarian aid. In particular, the ten elected members showed unity and spared no effort in seeking compromise.

The draft resolution resulting from these efforts was a compromise acceptable to the vast majority of Security Council members. All humanitarian actors, including the Secretary-General, stressed that a twelve-month mandate would provide humanitarian actors with the predictability they needed to plan their operations. Although we heard and supported their call, we made another compromise for a nine-month extension in order to find common ground. This timeline would have allowed to bridge the harsh winter months. However, this compromise text was not adopted because of a negative vote by a permanent member. Thus, this veto enabled a single member of the Security Council to call into question the extension of the cross-border aid mechanism, the objective of which is purely humanitarian. As a matter of principle, Switzerland is not in favour of using the veto. Even for those who do not share this position, it is difficult to reconcile this use of the veto with the responsibility we all share by having subscribed to the principles and values of the United Nations Charter.

Since 2014, the Security Council has authorised this humanitarian access to people in need in north-west Syria. We have a collective responsibility towards them. We have taken note of the note verbale from the Permanent Mission of the Syrian Arab Republic of 13 July, announcing the decision to open the Bab al-Hawa border crossing to the United Nations. We have also taken note of the fact that this decision can be a basis for the UN to lawfully conduct cross-border humanitarian operations through Bab al-Hawa. However, the wording of the note

verbale raises questions under international humanitarian law. The United Nations and its partners must be able to continue to provide assistance to people in need in accordance with international humanitarian law and the principles of humanity, impartiality, neutrality and independence. We recall that authorising and facilitating the rapid and unimpeded passage of humanitarian aid for civilians in need is an obligation under international humanitarian law.

Switzerland therefore remains committed to working with all stakeholders to find a solution that will allow the continuation of UN cross-border aid that provides assistance to the most vulnerable, including protection services. Millions of people in north-western Syria currently depend on it. Following the expiry of the Security Council's authorisation, the uncertainty in which these people live is great. It is therefore crucial that we continue to do all we can to ensure that aid continues to reach those in need, without discrimination and for as long as necessary. We welcome this debate as an opportunity for Member States of the General Assembly to reinforce the call for consensus and solutions to meet the humanitarian imperative.

Thank you.